



**Préavis municipal : ...No 16, aménagement des locaux de l'administration**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc composée de MM. Michel Besson, Christian Forestier, Michel Gex, Sébastien Pasche et Pierre-Alain Portmann s'est réunie le 27 novembre, en compagnie de la commission des finances et de Mme Nathalie Jaton, municipale.

Après une présentation des travaux envisagés, nous avons visités les locaux.

A l'évidence ces travaux se justifient pleinement. Le bureau où est regroupé le personnel administratif, 6 personnes, est très bruyant. La salle de municipalité exiguë fait plus penser à un local de rangement qu'à un endroit de délibération de l'exécutif communal. La réception faisant office de guichet et de salle d'attente pour les visiteurs n'offre aucune confidentialité.

La libération des 3 classes du bâtiment permet de gagner beaucoup de place et de réaménager toute l'administration communale de façon judicieuse.

Cependant comme le bâtiment se trouve en classe 2 de l'inventaire du patrimoine, aucuns travaux ne peut être entrepris sur l'extérieur de celui-ci.

A l'intérieur, les murs sont par endroit décrépis et de l'humidité est visible. Nous sommes surpris qu'aucune isolation thermique ne soit prévue.

Pour la salle du premier étage qui ne sera occupée que très occasionnellement, nous recommandons de se limiter aux seuls des travaux indispensables. Les montants économisés servant à l'assainissement et l'isolation thermique et phonique des 2 salles du rez.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission unanime propose au Conseil communal d'approuver les travaux envisagés sous réserve des ajustements suivants :

- 1) Se limiter aux travaux indispensables au 1er étage.
- 2) Assainissement et isolation des 2 salles du rez.

Lieu et date, Thierrens, le 27 novembre 2014

Besson Michel

Pasche Sébastien

Forestier Christian

Portmann Pierre-Alain

Gex Michel